



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-007-2017-04

PUBLIÉ LE 6 AVRIL 2017

# Sommaire

## **Ministère de la Justice**

IDF-2017-04-06-004 - Délégation de signature - Ministère de la Justice - DEBC - PFI Paris  
IDF (8 pages)

Page 3

## **Rectorat de l'académie de Versailles**

IDF-2017-04-06-002 - Arrêté de délégation - subdélégation de signature du 06-04-17 (10  
pages)

Page 12

Ministère de la Justice

IDF-2017-04-06-004

Délégation de signature - Ministère de la Justice - DEBC -  
PFI Paris IDF



**DECISION**  
**Portant délégation de signature**  
**(Plate-forme interrégionale du ministère de la Justice Paris Ile de France)**

Le coordonnateur de la plate-forme Paris Ile de France, Laurent Brosse

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du Ministère de la Justice

Vu l'arrêté du 11 février 2014 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2013 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat.

Vu la convention de délégation de gestion entre la plate-forme de Paris Ile de France et la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris en date du 10 juillet 2014,

Vu la convention de délégation de gestion entre la plate-forme de Paris Ile de France et la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Ile de France et Outre Mer en date du 27 mars 2017.

Vu la décision du 24 février 2017 portant délégation de signature du secrétaire général du ministère de la justice, notamment dans son article 8.

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée aux agents susnommés figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés pour la Direction des Services Pénitentiaires (programmes 107, 912 et 724) et pour la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (programme 182 et 724) en application des délégations de gestion visées supra par la plate-forme de Paris Ile de France.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, à l'effet de signer les bons de commande.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Le coordonnateur, de la Plate forme  
de Paris Ile De France

Fait à Savigny sur Orge, le 6 avril 2017  
Signé : Laurent Brosse

MINISTERE DE LA JUSTICE  
PFI - PARIS IDF  
**Laurent Brosse**  
Coordonnateur

## ANNEXE

## LISTE DES AGENTS BENEFICIAIRE DE LA DELEGATION DE SIGNATURE

Direction de rattachement	Nom	Prénom	Grade	Statut	Fonction	Actes
SG	YVERNES	Brigitte	Attaché principal	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation dans chorus. Signature des bons de commande
SG	MHOUMADI	Sabrina	Attaché	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes Responsable de magasin.	Tout acte de validation dans chorus. Signature des bons de commande
SG	DELLAC	Brigitte	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation dans chorus. Signature des bons de commande
SG	EDJOUR	Béatrice	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes.	Tout acte de validation dans chorus. Signature des bons de commande

SG	FRENET	Odile	SA	Titulaire	Responsable de magasin. Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes	Tout acte de validation dans chorus. Signature des bons de commande
SG	GIRAUD	Gaylor	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation dans chorus. Signature des bons de commande
SG	LECLERC	Virginie	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation dans chorus. Signature des bons de commande
SG	MASSAMBA	Moise	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes.	Tout acte de validation dans chorus. Signature des bons de commande
SG	VIEIRA	Alice	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation dans chorus. Signature des bons de commande
SG	BODERGAT	Nathalie	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation dans chorus. Signature des bons de commande

SG	BONNAL	Sophie	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation dans chorus. Signature des bons de commande
SG	ANQUETIL	Noémie	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement. Responsable de magasin.	Certification des Services faits dans chorus
SG	BADIN	Djouhar	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	BERTHON	Thierry	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	BOUCHAMA	SOFIA	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	COESY-APPOLINAIRE	Auréli	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement.	Certification des Services faits dans chorus
DAP	COURTOIS	Isabelle	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits, validation des demandes de paiement dans chorus
SG	DELAHERCHE	Christine	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	DOLAIN	Coralie	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
DAP	DORMANRY	Carole	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	FERAS	Sabrina	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	GONCALVES	Françoise	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	GOSTYMEN	Cathia	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus

SG	GRAVA	Jasmine	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement. Responsable de magasin.	Certification des Services faits dans chorus
DAP	GUEDOU	Valérie	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	GUILLOIN	Gislaine	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, et des demandes de paiement Responsable des recettes, Responsable de magasin.	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits, validation des demandes de paiement; validations des recettes dans chorus
SG	HARO	Michaela	AA	Contractuel	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
DAP	HUBERT	Angélique	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, et des demandes de paiement Responsable des recettes	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits, validation des demandes de paiement, validation des recettes dans chorus
SG	HUYNH	Quoc-Viet	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	JOILAN	GAELE	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	JOSEPHIN	Karine	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, des demandes de paiement et des recettes	Certification des Services faits dans Chorus
SG	LACRETELLE	Marie-Lise May	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	LANCIA	Sylvie	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	LENOIR	Dominique	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	LEPROVOST	Pascale	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	LEQUETTE	Cathy	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, des demandes de paiement et des recettes	Certification des Services faits dans Chorus

SG	LUCIATHE	LREGINE	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	MARTIAL	CHRISTELLE-LAURE	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques , des demandes de paiement et des recettes	Certification des Services faits
SG	MASSAMBA	Estelle	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	MAZOUNI	Djamila	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	MELKI	Marilyne	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	MOUSSAOUI	Mustapha	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	NUNES	Jacqueline	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	SCARANO	Sandra	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	SOARES	Paula	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
DAP	TAVARES	Christelle	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques - Gestionnaire des demandes de paiement	Validation des Engagements Juridiques, certification des Services Faits dans chorus
DAP	THEOPHILE	Amira	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	WOLO	Marie-Liliane	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus



Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2017-04-06-002

Arrêté de délégation - subdélégation de signature du  
06-04-17

*Arrêté de délégation*

## ARRÊTÉ

### portant subdélégation de signature financière du recteur à des fonctionnaires placés sous son autorité

Rectorat  
3, boulevard  
de Lesseps  
78017  
Versailles  
Cedex

Affaire suivie par :  
DACES

XX

**Le Recteur de l'académie de Versailles  
Chancelier des Universités**

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, relative aux lois de finances ;
- VU le Code de l'éducation, notamment son article D.222-20 ;
- VU le Code des marchés publics ;
- VU le Code de la sécurité sociale ;
- VU le Code des pensions civiles et militaires de retraite;
- VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription quadriennale ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU la loi de décentralisation n° 2004-809 modifiée du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment ses articles 105 à 109 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets ;
- VU le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU le décret n°2015-1616 relatif aux régions académiques ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU l'arrêté portant organisation de l'Académie de Versailles en date du 11 janvier 2013 ;



2/10

- VU la convention UNEDIC en vigueur relative à l'indemnisation du chômage ;
- VU la convention du 20 octobre 2010 entre l'État et l'ANRU relative au programme d'investissement d'avenir (action : « internats d'excellence et égalité des chances) ;
- VU le décret du Président de la République en date du 10 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Daniel FILATRE en qualité de Recteur de l'académie de Versailles ;
- VU l'arrêté du 19 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jean-Marie PELAT en qualité de Secrétaire général de l'Académie de Versailles ;
- VU l'arrêté n° IDF-2017-02-27-026 du 27 février 2017 du Préfet de la Région d'Ile-de-France portant délégation de signature à Monsieur Daniel FILATRE, Recteur de l'Académie de Versailles, en matière d'ordonnancement secondaire ;

## ARRETE

### ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel FILATRE, recteur de l'académie de Versailles, chancelier des universités, subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Marie PELAT**, secrétaire général de l'académie de Versailles,

1) à l'effet de recevoir les crédits des programmes :

- **139 - Enseignement privé du premier et du second degrés,**
- **140 - Enseignement scolaire public du premier degré,**
- **141 - Enseignement scolaire public du second degré,**
- **150 - Enseignement supérieur et recherche,**
- **172 - Recherche scientifique et technologiques pluridisciplinaires,**
- **214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale,**
- **230 - Vie de l'élève,**
- **231 - Vie étudiante,**
- **723 - Contribution aux dépenses immobilières**

2) de répartir ces crédits entre les divers services et unités opérationnelles chargés de l'exécution et procéder à des réallocations de crédits en cours d'exercice budgétaire entre les services et unités opérationnelles,

3) de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État imputées sur les programmes du paragraphe 1:

4) à l'effet de signer toutes les pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État dans le cadre du programme

- **724 - Opérations immobilières déconcentrées**



3/10

## ARTICLE 2

Cette subdélégation porte sur tous les actes relatifs à l'engagement juridique, la liquidation, le mandatement des dépenses, la réalisation des opérations de recettes ainsi que les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale des créances de l'État sous réserve d'un avis conforme du comptable assignataire et dans la limite des seuils fixés, à l'exclusion des :

- Opérations de fongibilité et d'utilisation des marges de manœuvre qui relèvent de la compétence des responsables de programme,
- Ordres de réquisition du comptable public,
- Décisions de passer outre aux avis défavorables du directeur régional des finances publiques en matière d'engagement des dépenses qui relèvent de la compétence du ministre du budget.
- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

2) La présente subdélégation porte également sur toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés à l'article 1, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

3°) Pour les subventions d'un montant de 30 000 € et pour les opérations d'investissement d'un montant de 30 000 € et plus, la subdélégation de signature consentie au présent article ne s'étend pas aux décisions relatives à la gestion des crédits des titres 5, 6 et 7 du budget du ministère que lorsque les opérations en cause auront été préalablement arrêtées par le préfet de la région Ile-de-France.

---

Les dispositions de cet alinéa ne s'appliquent pas aux subventions allouées au titre des crédits d'équipement pédagogique (premier équipement) des crédits du budget du ministère de l'éducation.

## ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Marie PELAT, secrétaire général de l'académie, subdélégation est donnée à **Madame Claire GALY-TANTOUNAT**, secrétaire générale adjointe, chargée des affaires budgétaires et financières, **Madame Bérengère DÈZES**, secrétaire générale adjointe, chargée du conseil et de l'appui aux établissements et services, **Monsieur Erwan COUBRUN**, secrétaire général adjoint, chargé de l'organisation scolaire, et **Monsieur Régis HAULET**, secrétaire général adjoint, chargé des ressources humaines.

## ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire GALY-TANTOUNAT, secrétaire générale adjointe, chargée des affaires budgétaires et financières, Madame Bérengère DÈZES, secrétaire générale adjointe, chargée du conseil et de l'appui aux établissements et services, Monsieur Erwan COUBRUN, secrétaire général adjoint, chargé de l'organisation scolaire, et Monsieur Régis HAULET, secrétaire général adjoint, chargé des ressources humaines, subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés aux articles suivants :



4/10

## 1- PÔLE BUDGET ET FINANCES

### ARTICLE 5

- **Madame Frédérique MICHAUX**, responsable de la division des affaires financières et **Monsieur Damien DELPORTE**, son adjoint dans la limite de leurs attributions et compétences.

#### ARTICLE 5.1.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique MICHAUX et de Monsieur Damien DELPORTE, délégation de signature est donnée à l'ensemble des responsables d'engagements juridiques et de demandes de paiement de la plateforme CHORUS,

- **Monsieur Gérard LIPPMANN**,
- **Monsieur Gilles ROMMELUERE**,
- **Madame Marie BLONDOT**,
- **Madame Mathilde SEMA**,
- **Madame Marguerite CHENDJOU**,
- **Monsieur Patrick LISETTE**,
- **Madame Sylvie MERLET**,
- **Monsieur Daniel MARTINELLI**,
- **Madame Isabelle DUPUIS**,
- **Madame Marylène JOLLY**,
- **Madame Cécile VINCENT**
- **Madame Nathalie MARTIN**

à effet de procéder à l'exécution des décisions des prescripteurs et des actes relevant des délégations de gestion visées ci-dessus et à la validation des engagements juridiques, la signature des bons de commande, la certification du service fait, la validation des demandes de paiement, dans la limite de leurs attributions et compétences.

#### ARTICLE 5.2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique MICHAUX et de Monsieur Damien DELPORTE, délégation de signature est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à

- **Madame Isabelle DUPUIS**, chef du service DAF 3.

#### ARTICLE 5.3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique MICHAUX et de Monsieur Damien DELPORTE, délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à

- **Madame Isabelle DUPUIS**, chef du service DAF 3,
- **Madame Marylène JOLLY**, responsable de recettes et de liquidation de la recette,
- **Madame Cécile VINCENT**, responsable de recettes et de liquidation de la recette.



5/10

#### ARTICLE 5.4

En cas d'empêchement de Madame Frédérique MICHAUX, de Monsieur Damien DELPORTE, délégation de signature est donnée à

- Madame Solange WALTZ,
- Madame Mathilde SEMA,
- Madame Marie BLONDOT,
- Monsieur Gilles ROMMELUERE,
- Monsieur Taoufik BOUTAHAR,
- Madame Clarisse MAZUEL,
- Madame Bakoarisoa RATSIMBAZAFY,
- Madame Charline DA SILVA,
- Madame Christine MERCIER,
- Madame Isabelle BELLIN,
- Madame Laurence JACQUES,
- Madame Marcelle BUSLON,
- Madame Maryvonne BERNARD,
- Monsieur Michael LAMANDE,
- Madame Sylvie MESLIN,
- Monsieur Daniel MARTINELLI

à effet de procéder dans le logiciel CHORUS à la certification de service fait des dépenses engagées, dans la limite de leurs attributions et compétences.

#### ARTICLE 5.5

Sont autorisés à valider dans CHORUS formulaires le constat de Service Fait :

- 
- Monsieur Jacky GALICHER, directeur des systèmes d'information (DSI) et Madame Suzanne ROUX, son adjointe ;
  - Madame Nicole BORRELLY, chef de la division de l'accueil et de la logistique (DALOG) et Monsieur Joël BRES, son adjoint ;
  - Monsieur Jean-Michel FERRÉ, chef de la division d'aide et de conseil aux établissements et aux services (DACES) et Madame Francine CRISTOVAO, chef du bureau de la DACES 4 ;
  - Monsieur Philippe DUVIGNEAU, responsable administratif et financier de la direction d'appui à la formation des personnels de l'académie (DAFPA) et Madame Christiane JASNAULT, chef du centre académique de formation administrative ;
  - Madame Marie-Noëlle NARVAEZ, adjointe au chef de la division des pensions et des prestations (DIPP), Madame Isabelle DAGOURET, adjointe au chef de bureau action sociale (DIPP2) et Madame Leila MIHOUB, en charge des affaires transversales ;
  - Madame Laurence GENTIL, correspondante handicap académique, responsable du service académique de l'insertion des personnels handicapés ;
  - Madame Dominique DI PIETRO, chef des services académiques d'information et d'orientation (SAIO) et Madame Yvonne NOMBRE (secrétaire administrative) ;



6/10

- **Madame Mireille JEANNEAU**, contrôleur de gestion et **Monsieur Pascal POTTIER**, chef de la division logistique et sécurité (DSDEN 78) ;
- **Madame Béatrice PILI**, **secrétaire générale de la DSDEN 91** et **Monsieur Christophe GAUCHON**, chef de la division des affaires générales (DSDEN 91) ;
- **Monsieur François-Xavier HABAY**, chef de la division des affaires générales et financières et **Madame Aurore CAMBRE** contrôleur de gestion (DSDEN 92) ;
- **Madame Isabelle LACCHINI**, contrôleur de gestion et **Monsieur Alain JULDO** chef du service logistique et sécurité (DSDEN 95) ;
- **Monsieur Stéphane PROUST**, adjoint au délégué académique au numérique,
- **Madame Claire BRIQUEL-GAUTHIER**, chef du service communication de l'académie de Versailles.

#### ARTICLE 6

- **Madame Christiane LESIRE**, coordonnatrice académique paie, dans la limite de ses attributions et compétences. Les décomptes de rappels de rémunération supérieurs à 10.000 € sont exclus de cette délégation.

### 2- PÔLE CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ETABLISSEMENTS ET DES SERVICES

#### ARTICLE 7

- **Madame Nicole BORRELLY**, chef de la division de l'accueil et de la logistique (DALOG) et **Monsieur Joël BRES**, son adjoint, dans la limite de leurs attributions et compétences.

#### ARTICLE 8

- **Monsieur Jean-Paul HERSANT**, Ingénieur régional de l'équipement, chef de la division des actions immobilières, de la programmation et de l'architecture (DAIPA) et **Madame Odile GAGNERIE**, son adjointe, dans la limite de leurs attributions et compétences.

### 3- PÔLE ORGANISATION ET PERFORMANCE SCOLAIRES

#### ARTICLE 9

- **Madame Estelle VILAIN**, chef de la division des établissements d'enseignement privé (DEEP) et **Madame Florence PELLÉ**, son adjointe dans la limite de leurs attributions et compétences. Les opérations entraînant un rappel supérieur à 10.000 € sont exclues de cette délégation.

##### ARTICLE 9.1

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Estelle VILAIN, chef de la DEEP, et de Madame Florence PELLE, son adjointe, délégation de signature est donnée à



**Madame Sylvia LANDAIS**, chef du service DEEP 1, **Monsieur Constant CHAPITEAU**, chef du service DEEP 3, à effet de signer, chacun, dans la limite de ses attributions et compétences, les décomptes fixant le montant des éléments de rémunération ou des indemnités des personnels gérés par le service, les certificats administratifs et les créations d'historiques.

7/10

En sus des actes désignés ci-dessus et en l'absence des chefs de bureau, délégation de signature est donnée à **Madame Nicole SELIOR**, coordonnatrice paie DEEP, pour signer les décisions visant à assurer la prise en charge financière des personnels nouvellement affectés.

#### **4- PÔLE RESSOURCES HUMAINES**

##### **ARTICLE 10**

- **Monsieur Fabrice TANJON**, chef de la division des personnels enseignants (DPE) et **Madame Agnès POUSSIN**, son adjointe, dans la limite de leurs attributions et compétences. Les opérations entraînant un rappel supérieur à 10.000 € sont exclues de cette délégation.

##### **ARTICLE 10.1**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice TANJON, chef de la DPE, ou de son adjointe, Madame Agnès POUSSIN, délégation de signature est donnée, dans leurs champs de compétence respectifs, à chacun des chefs de service de la DPE,

- **Madame Danielle FOLLET (DPE 2),**
- **Madame Sandrine THIRE (DPE 4),**
- **Madame Cécile PEYRAT-ARMANDY (DPE 5),**
- **Messieurs Hakim CHELLAT (DPE 6),**
- **Madame Corinne DURAND-MEUNIER (DPE 7),**
- **Monsieur Christian DUVAL (DPE 8),**
- **Madame Cécile BOUSSAUD (DPE 9),**

pour les décomptes fixant le montant du calcul des éléments de rémunération ou des indemnités des personnels gérés par le service, les certificats administratifs et les créations d'historiques.

En sus des actes désignés ci-dessus et en l'absence des chefs de bureau, délégation de signature est donnée à **Monsieur Dominique BRETTE**, coordonnateur paie DPE, pour les décisions visant à assurer la prise en charge financière des personnels nouvellement affectés.

##### **ARTICLE 10.2**

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de services mentionnés à l'article 9.1, délégation de signature est donnée aux référents paie : **Laurence YVER, Isabelle MINIERE, Agnès ALBERTIN, Arielle HENRION, Fabrice GIRAULT, Hakim BELBOUAB, Christophe JARRY et Franck FAVRE-FERRAND** pour signer, chacun dans la limite de ses attributions et compétences, les décomptes relatifs aux prises en charge des transports et les créations d'historiques.



8/10

## ARTICLE 11

- **Madame Edith MORISSET**, chef de la division de l'administration des personnels A.T.S.S. (Administratifs, Techniques, de Santé et de Service Social) et I.T.R.F. (Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et Formation) (DAPAOS) et **Madame Ghislaine LE PALEC**, son adjointe dans la limite de leurs attributions et compétences. Les opérations entraînant un rappel supérieur à 10.000 € sont exclues de cette délégation.

### ARTICLE 11.1

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Edith MORISSET, chef de la DAPAOS, et de Madame Ghislaine LE PALEC, son adjointe, délégation de signature est donnée à

- **Monsieur Fabien DIVENAH**, chef du bureau DAPAOS 1,
- **Madame Laurence HOUSSEL**, chef du bureau DAPAOS 2,
- **Madame Valérie ROCA-BUCH**, chef du bureau DAPAOS 3,
- **Madame Muriel ROBIN**, chef du bureau DAPAOS 4,
- **Madame Maryvonne PASDELOU-MEZIERES**, chef du bureau DAPAOS 5,

à effet de signer, chacun dans la limite de leurs attributions et compétences, les décomptes fixant le montant des éléments de rémunération ou des indemnités des personnels gérés par le service, les certificats administratifs et les créations d'historiques.

En sus des actes désignés ci-dessus et en l'absence des chefs de bureau, délégation de signature est donnée à **Madame Colette DEFREL**, coordonnatrice paie DAPAOS, pour les décisions visant à assurer la prise en charge financière des nouveaux arrivants.

---

## ARTICLE 12

- **Madame Sylvie TRAHAI**, chef de la division de l'encadrement (DE) et **Madame Sylvie DORE**, son adjointe dans la limite de leurs attributions et compétences. Les opérations entraînant un rappel supérieur à 10.000 € sont exclues de cette délégation.

## ARTICLE 13

- **Madame Sylvie LE NERRANT**, chef de la division des pensions et des prestations (DIPP) et **Madame Marie-Noëlle NARVAEZ**, son adjointe, dans la limite de leurs attributions et compétences.

### ARTICLE 13.1

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames Sylvie LE NERRANT et Marie-Noëlle NARVAEZ, délégation de signature est donnée à **Madame Florence RIFLADE**, chef du service chômage (DIPP1) et à **Madame Monique BUCHER**, son adjointe, pour signer les actes et documents relatifs au versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi, notamment les listings de paie et mouvements manuels d'ordonnancement.



9/10

#### ARTICLE 13.2

Délégation de signature est donnée, durant la dernière semaine de juillet et la période du 1er au 15 août, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie PELAT, secrétaire général de l'académie, Madame Claire GALY-TANTOUNAT, Madame Bérengère DEZES, Monsieur Erwan COUBRUN et Monsieur Régis HAULET, chargés des fonctions de secrétaire général adjoint de l'académie, de Mesdames Sylvie LE NERRANT, Marie-Noëlle NARVAEZ, Florence RIFLADE et Monique BUCHER, à **Madame Christel BARDOULAT**, coordonnatrice d'équipe, pour signer les actes et documents relatifs au versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi, notamment les listings de paie et mouvements manuels d'ordonnancement.

#### ARTICLE 14

- **Madame Laurence GENTIL**, correspondante handicap académique, chef du service d'insertion des personnels handicapés, pour les actes pris dans le domaine de l'insertion des personnels handicapés, y compris les actes portant engagement des dépenses, notamment celles financées au moyen du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique – FIPHFP, dans la limite de 5.000€.

#### ARTICLE 15

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel FILATRE, recteur de l'académie de Versailles, chancelier des universités, subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Marie PELAT**, secrétaire général de l'académie de Versailles pour les opérations relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'effet de recevoir les crédits de l'ANRU.

Cette subdélégation porte également :

- sur l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État,
- sur les décisions d'oppositions ou de relèvement de la prescription quadriennale des créances de l'État,
- sur tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics.

#### ARTICLE 15.1

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Marie PELAT, secrétaire général de l'académie, subdélégation de signature est donnée à **Madame Claire GALY-TANTOUNAT**, secrétaire générale adjointe, chargée des affaires budgétaires et financières, **Madame Bérengère DÉZES**, secrétaire générale adjointe, chargée du conseil et de l'appui aux établissements et services, **Monsieur Erwan COUBRUN**, secrétaire général adjoint, chargé de l'organisation scolaire, **Monsieur Régis HAULET**, secrétaire général adjoint, chargé des ressources humaines.

#### ARTICLE 15.2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire GALY-TANTOUNAT, secrétaire générale adjointe, chargée des affaires budgétaires et financières, Madame Bérengère DÉZES, secrétaire générale adjointe, chargée du conseil et de l'appui aux établissements et services, Monsieur Erwan COUBRUN, secrétaire général adjoint, chargé de l'organisation scolaire, Monsieur Régis HAULET, secrétaire général adjoint, chargé des ressources humaines, subdélégation de signature est donnée à :



- **Monsieur Jean-Paul HERSANT**, Ingénieur régional de l'équipement, chef de la division de la division des actions immobilières, de la programmation et de l'architecture et **Madame Odile GAGNERIE**, son adjointe.

10/10

**ARTICLE 16**

L'arrêté rectoral portant délégation de signature du 2 mars 2017 est abrogé.

**ARTICLE 17**

Le secrétaire général de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Versailles, le 06 AVR. 2017

Le Recteur

Daniel FILATRE

